

DEMANDE D'ACTE D'ETAT CIVIL

Service Etat Civil :

La **copie intégrale** et l'**extrait avec filiation** comportent des informations sur la personne concernée par l'acte (nom, prénoms, date et lieu de naissance), des informations sur ses parents et les mentions marginales lorsqu'elles existent.

L'**extrait sans filiation** comporte uniquement les informations sur la personne concernée par l'acte, ainsi que les mentions marginales lorsqu'elles existent.

Il vous est possible de demander vos actes de naissance, de décès ou de mariage soit en se présentant à l'accueil de la Mairie ou par courrier.

Attention, vous ne pouvez faire de demande que si la naissance, le décès ou le mariage a eu lieu sur la commune de Roybon.

Demande d'acte de naissance ou de mariage :

Qui peut l'obtenir :

L'intéressé majeur, le conjoint (marié), les grands-parents, les parents, les enfants majeurs, les petits-enfants majeurs.

↳ par courrier :

- demande écrite et signée en précisant nom prénoms, date de naissance, noms et prénoms des parents
- joindre une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
- joindre une enveloppe timbrée et libellé à votre adresse pour le retour

↳ en vous présentant au bureau d'Etat Civil, muni d'une pièce d'identité

↳ par fax, au 04 76 36 27 48

Remarques :

Pour les personnes divorcées, il n'est pas possible d'obtenir la copie de l'acte de naissance de l'ex-conjoint

Demande d'acte de décès

Qui peut l'obtenir :

Tout requérant, (toute personne munie de sa pièce d'identité)

Comment l'obtenir :

↳ par courrier :

- demande écrite et signée (en précisant nom prénoms et date de décès),
- joindre une enveloppe timbrée et libellé à votre adresse pour le retour

↳ en vous présentant au bureau d'Etat Civil, muni d'une pièce d'identité

↳ par fax, au 04 76 36 27 48

Remarques :

La demande faite par le biais de la messagerie électronique n'est pas recevable car elle nécessite une signature



Formulaire de demande d'acte d'Etat Civil

ATTENTION

Le formulaire s'adresse **uniquement aux particuliers** et non aux professionnels
(Notaire, Avocats, Administrations...)

Vos coordonnées :

Nom & Prénoms :
Adresse :
Téléphone :
Adresse e-mail :

Vous êtes : Le titulaire de l'acte
 Son conjoint
 Son père ou sa mère
 Son fils ou sa fille
 Son grand-père ou sa grand-mère
 Autre lien à préciser :

Type d'acte d'Etat-Civil souhaité :

Acte de naissance : Copie intégrale
 Extrait sans filiation
 Extrait avec filiation
 Extrait plurilingue
 Acte de mariage : **Acte de décès :**
Nombre :

Le titulaire de l'acte :

Nom de naissance :
Prénoms :
Date de : naissance :
 mariage :
 décès :

Les informations suivantes sont obligatoires pour obtenir un extrait avec filiation ou une copie intégrale :

Nom & Prénoms du père :
Nom & Prénoms de naissance de la mère :

Précisez le motif de la demande : Carte d'identité
 Passeport
 Mariage
 Autre motifs à préciser :

A
Date et signature,

Mairie
Service Etat Civil
38, rue de la Mairie
38940 Roybon
Tél. : 04 76 36.21.79
Fax. : 04 76 36.27.48

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi mardi jeudi vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Mercredi de 08h30 à 12h00